

## Compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

Présents : GOGNY Christian, ANDRE Sylvaine, DAJOUX Philippe, FAY Hervé, KANAREK Déborah, MIGUET Julien, MIGUET Lionel, MIGUET Vincent, NICOUD Clémence, PETIT BARAT Magalie

Absent excusé : MAGNIEZ Thierry donne pouvoir à MIGUET Lionel

Secrétaire : MIGUET Lionel

En début de séance, Julien MIGUET demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour le problème des chiens de randonneurs dans les alpages.

### I – Secours sur domaine skiable

La problématique des secours sur pistes durant la saison hivernale nécessite la mise en place de plusieurs conventions avec divers partenaires.

Pour le compte de la commune d'Aillon-le-Vieux, sous l'autorité du Maire, et à la demande du service des pistes, la société Ambulances Savoyardes a été choisie pour assurer les opérations de transport entre le bas des pistes et les cabinets médicaux ou, selon les préconisations du médecin contacté, vers les Centres Hospitaliers. Cette compagnie assurera une astreinte, tous les jours, pendant la période d'ouverture des domaines skiables.

Dans le cas où l'ambulance d'astreinte est déjà occupée sur un secours, d'autres sociétés d'ambulances seront contactées. Une convention (sans astreinte) doit être signée avec d'autres compagnies.

En plus des sociétés Ambulances Savoyardes, Harmonie Ambulance et Ambulance Sara Aubert et après avoir pris connaissance de la proposition faite par la Société Ambulances Françaises, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### II – Tarifs 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les tarifs 2021

Déneigement hiver 2021/2022	<b>50.00 €</b>
Coupe affouagère	<b>50.00 €</b>
Concession cimetière pleine terre/m <sup>2</sup> /30 ans	<b>40.00 €</b>
Concession columbarium/30 ans	<b>700.00 €</b>
Location La Rapière	<b>42.00 €</b>
Pâturage :	
Bovins + 50 jours	<b>5.00 €/bovin</b>
Bovins – 50 jours	<b>2.50 €/bovin</b>
Caprins + 50 jours	<b>1.40 €/caprin</b>
Caprins – 50 jours	<b>0.70 €/caprin</b>

### III – Contrat de mandat avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

Afin de simplifier les démarches de réservation d'hébergement pour les clients de la station des Aillons-Margériaz et du Cœur des Bauges, Grand Chambéry Alpes Tourisme a mis en place un service de centrale de réservation qui propose les différents types d'offres d'hébergement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à cette centrale de réservation depuis quelques années pour les locations touristiques du Grand Colombier et que le service donne satisfaction.

Il propose de renouveler l'adhésion pour 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de mandat.

### IV – Location de terrains agricoles

Les baux à ferme signés le 27 septembre 2012 sont arrivés à échéance le 31 décembre 2020. Monsieur le maire propose de les reconduire pour 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, renouvelables tacitement

et indexés chaque année sur l'indice de fermage. Les changements d'exploitant depuis la dernière attribution seront pris en considération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les baux.

#### V – Achat parcelle A1553

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le gestionnaire de la voirie départementale a émis un avis défavorable pour la pose de containers semi enterrés sur la parcelle A1472 (lieudit Chez Rivollin). L'emplacement a été jugé trop dangereux pour le stationnement des véhicules.

La parcelle A1553, lieudit « Sur les Tines », d'une contenance de 1235m<sup>2</sup> pourrait convenir pour ce projet. Grand Chambéry et le Département Savoie valident cet emplacement.

Monsieur le Maire propose de contacter les propriétaires et de l'acquérir au prix de 0.35 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet achat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

#### VI – Ouverture anticipée de crédits sur le budget 2022

Monsieur le Maire expose que, pour régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, il y a lieu d'ouvrir des crédits par anticipation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les crédits suivants

- Imputation 2135 : 10 000.00 € (aménagement sur constructions existantes)
- Imputation 2184 : 2 000.00 € (électroménager)

#### VII – Subvention pour classe de découverte du RPI des Aillons

Monsieur le Maire présente la demande de subvention des enseignantes du RPI des Aillons pour leur projet de classe de découverte du 11 au 13 mai 2022.

La somme sollicitée est de 960.00 € (12 élèves domiciliés à ALV x 80.00 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette subvention et autorise Monsieur le Maire à la mandater rapidement.

#### IIIX – Interdiction de chiens dans les alpages

Lionel MIGUET expose que lors d'une réunion organisée par le PNR des Bauges sur l'agriculture, il a été demandé aux agriculteurs présents d'inciter leur mairie à prendre un arrêté portant interdiction de chiens dans les alpages. Ceci pour éviter les accidents avec « les patous » qui protègent les troupeaux.

Monsieur le Maire demande, depuis quelques années, les dispositions juridiques permettant de catégoriser les chiens. N'ayant jamais reçu de réponse, il refuse de prendre un arrêté qui fera, sans aucun doute, l'objet de recours contentieux.

#### IX – Questions diverses

- Deux nouvelles demandes de concessions dans le cimetière du Cimeteret sont étudiées. Une seule est acceptée en raison de ces attaches familiales au Cimeteret. La deuxième ne remplit aucune des conditions : non résidente, sans propriété et sans famille sur la commune.

Aillon-le-Vieux, le 02 février 2022

Le Maire,  
Christian GOGNY

Le Secrétaire,  
Lionel MIGUET